

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec l'association BLEUET NOIR

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'association Bleuets Noir domiciliée, 34 rue de la Mailleraye 76600 LE HAVRE, dans le cadre des QUATRE « 21 » sous le thème JAZZ DANS LES SERRES, pour un concert de Jazz du groupe dénommé « AU PHIL DU SAX » le mardi 21 mars 2023 de 17H à 19H.

Fait à PONT-AUDEMER le 9 mars 2023

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième adjoint au Maire en charge
De la culture, du patrimoine et de
l'animation.

Publié le 17/03/2023